



Commune de GESVES



Wallonie

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont Chloé CHLOGOPEDIE-Madame Forain demeurant Rue Sainte-Cécile 35/A à 5340 Gesves.

Le terrain concerné est situé Rue Sainte-Cécile, 35/A à 5340 Gesves et cadastré division 1, section E n°135K7

Le projet consiste en la réalisation d'un hall d'entrée-salle d'attente et escalier extérieur, et présente les caractéristiques suivantes (2) : - Alignement des corniches du volume secondaire avec la toiture existante (GCU - 50 cm);

- Panneaux fibro ciment terracota et bois ajouré ton brun (GCU ref rouge-brun) ; – Guide communal d'urbanisme, Permis d'urbanisation

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves, sur rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4) téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be , dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10/02/2026 au 24/02/2026 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 26/01/2026

Pour le Collège,

*La Directrice générale*

Marie-Astrid HARDY



*Le Bourgmestre*

Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.